

A man with short brown hair, a beard, and glasses, wearing a blue button-down shirt with a small white pattern. He has his arms crossed and is looking directly at the camera. The background is a blurred office or modern building interior.

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Diagnostic Technique Immobilier

MODULE LOI CARREZ / BOUTIN

V122024

Responsable Formation : M. MARTINEZ Stéphane



PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

● A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'apprenant doit être :

- attiré par le milieu du diagnostic immobilier et de l'expertise en bâtiment,
- être autonome, organisé et dynamique,
- être désireux d'intégrer un marché en pleine croissance,
- d'avoir la ferme volonté de réussir et vous avez un tempérament commercial



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (pour toutes informations veuillez contacter le secrétariat au 04.67.50.50.58).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

● OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Respecter les règles de mesurage.
- Définir les responsabilités du vendeur et de l'opérateur.
- Appréhender les conséquences de la loi Carrez dans les transactions immobilières.
- Recenser les locaux et surfaces concernés et calculer les surfaces selon la méthode réglementaire.
- Etablir un rapport de diagnostic.

● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

« Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement ».

CONTENU DE LA FORMATION

LOI CARREZ / BOUTIN : UNE DEMI-JOURNÉE

Jour 1

DEFINITIONS ET VOCABULAIRE

- Partie privative, surface habitable e gaz naturel.
- Identification des natures de surfaces :
 - la SHOB, la SHON.
- Le gaz de pétrole liquéfié (GPL de l'électricité).
- La distribution du gaz en habitation.

LA LOI ET TEXTES D'APPLICATION

- Loi du 10 juillet 1965 modifiée.
- Décret du 17 mars 1967 modifié.
- Loi du 18 décembre 1996 (loi Carrez) – Décret du 23 mai 1997.

LA COPROPRIETE

- Avant-propos et généralités.
- Le règlement de copropriété.
- L'assemblée des copropriétaires.
- Application de la loi SRU à la copropriété.

METHODES DE MESURAGE

- Lecture des pièces écrites et des plans.
- Rappel de géométrie.
- Identification des natures de surfaces, la SHOB, la SHON.
- Mesurage des superficies.
- Détermination de la superficie du lot ou de la fraction de lot de copropriété.

LE RAPPORT LOI CARREZ

- Méthodologie de mesurage et matériels de mesures.
- Réalisation d'un rapport, avec exercices de mesurages et de calculs.

ATTESTATION LOI BOUTIN

- Réalisation d'un rapport, avec exercices de mesurages et de calculs.

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITEES DES ACTEURS

- L'information de l'acquéreur.
- La responsabilité du copropriétaire.
- Les sanctions.

SYNTHESE DE LA FORMATION

- Évaluation des acquis.
- Tour de table.

PRÉSENTATION STÉPHANE MARTINEZ :

Formateur aux métiers des diagnostics immobiliers : FDTI Saint Jean de Védas (34430)

M. MARTINEZ est responsable de formation et dirigeant de SARL FDTI depuis 2010.

M. MARTINEZ est aussi Expert en Diagnostic Technique Immobilier et Pathologie du Bâtiment près la Cour d'Appel de Montpellier.

Son expérience :

Depuis 2007 : Mission en tant qu'évaluateur dans les domaines suivants :

Amiante – termites – gaz - plomb – électricité - auprès de Bureau Véritas.

Amiante : contrôle de tous les Bâtiments des villes de Nîmes, Vauvert Bellegarde, Caveirac, Clarensac, Aramon, Générac....

Plomb : Agrée DDE, réalisation de contrôle pour la DASS

Termites : travail en collaboration avec la ville de Nîmes afin de remonter les informations recueillies sur divers sites en vue de réaliser une cartographie de la ville.

Gaz : accompagnement sur site des diagnostiqueurs certifiés membres de la CSEIF (Chambre Syndicale) afin de les familiariser et mieux appréhender ce diagnostic.

Electricité : Accompagnement sur site des diagnostiqueurs certifiés membres de la CSEIF (Chambre Syndicale) afin de les familiariser et mieux appréhender ce diagnostic.

● EXPERIENCE ET COMPETENCES EN LIEN AVEC LE CONTENU DE LA FORMATION

Les formateurs disposent d'une expérience et de compétences particulières en lien avec les contenus de la formation : voir ci-dessus la présentation des formateurs.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

● MOYENS MIS EN OEUVRES ET METHODE D'ANIMATION

- ☒ Formation en salle avec tables et chaises pour 15 personnes (2 m2 réglementaires par personne)
- ☒ Présence de supports de cours sur l'espace personnel de la plateforme Digiforma
- ☒ Présence de QCM via le logiciel Évalbox
- ☒ Présence de textes réglementaires et modèles de rapports vierges
- ☒ Tableau blanc
- ☒ Présence d'un vidéo projecteur pour diffusion support de cours annexes
- ☒ Présence d'une valise pédagogique
- ☒ Émargements sur la plateforme Digiforma pour les apprenants + formateurs
- ☒ WIFI disponible
- ☒ Présence consommables tels que café, sucre, papier toilette etc....
- ☒ Présence d'une salle d'attente pour accueil des candidats et pour attente pendant les certifications
- ☒ Présence de bureaux fermés pour les certifications

LES COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

Madame PARENA Laure

Adresse :

730 rue Théophraste Renaudot
34430 Saint Jean de Védas

Tel : 04 67 50 50 58

Mail : lparena@fdti.fr

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

● **LA DUREE TOTALE DE LA FORMATION :**

Durée de la formation : une demi-journée
(3,5 heures hebdomadaires)

● **DEBUT ET FIN DE L'ACTION :**

A définir

● **LES HORAIRES :**

8h30 / 12h00 et 13h30 / 17h00

● **LE LIEU**

A définir

● **ORGANISATION FORMATION :**

Il s'agit d'une formation continue en présentiel.

● **TAILLE DU GROUPE :**

Entre 4 et 15 stagiaires.